

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST BRIEUC - 2202 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 19/01/2026 - 535 - 2024 B 00385 - 985 320 407 - A et L Divertissement



Bilan

Exercice comptable : 8 mars au 31 décembre 2024

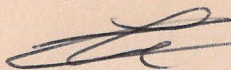
Devise : Euros

Bilan			
ACTIF		PASSIF	
Postes	Net	Postes	Net
Actif immobilisé :	1 262,66	Capitaux propres :	220
Fonds commercial	0	Capital social	220
Logiciel immobilisé	0	Réserves	0
Dépôt INPI	1 262,66	Résultat de l'exercice	-2 871,45
Actif circulant :	220	Compte courant associés	4 134,11
	0	Dettes :	0
	0	Fournisseurs	0
	0	Autres dettes	0
	220		
TOTAL	1 482,66	TOTAL	1 482,66

SAS A ET L DIVERTISSEMENT
3 Kerlast, 22200 Plouisy - Bretagne
SIREN 985 320 407
R.C.S. Saint-Brieuc

aetldivertissement@gmail.com

Page 1/1

 CLR
 ALR



Compte de résultat

Exercice comptable : 8 mars au 31 décembre 2024

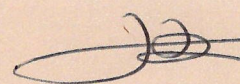
Devise : Euros

	Exercice 1 2024
POSTES (En euros)	
Chiffres d'affaires	
Ventes de marchandises	211,50
Total des PRODUITS (A)	211,50
Charges	
- Frais de Prototypes	1 261,23
- Fournitures diverses	448,26
Charges externes	
- Loyer	0
- Frais de déplacement	774,28
- Frais de logiciels	601,18
- Impôts et taxes	0
- Charges de personnel	0
- Charges financières	0
- Charges exceptionnelles	0
- Dotations aux amortissements	0
Total des CHARGES (B)	3 082,95
Résultat avant Impôt (A)-(B)	-2 871,45
Impôt sur les bénéfices	0
RESULTAT NET COMPTABLE	-2 871,45

Page 2/3

SAS A ET L DIVERTISSEMENT
3 Kerlast, 22200 Plouisy - Bretagne
SIREN 985 320 407
R.C.S. Saint-Brieuc

aetldivertissement@gmail.com

 ALB
 LR



Annexe légale

Exercice comptable : 8 mars au 31 décembre 2024
Devise : Euros

1. Règles comptables

Les comptes sont établis conformément au Plan Comptable Général.

3. Capitaux propres

- Capital social : 220 €
- Résultat de l'exercice : - 2 540,44 €
- Compte courant associés : 3 803,10 €

4. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement notable n'est intervenu entre le 31/12/2024 et la date d'arrêté des comptes.

5. Engagements hors bilan

Aucun.

6. Affectation du résultat

Le résultat de -2 540,44 € sera reporté à nouveau.

Conformément aux règles comptables, ce déficit n'a pas été affecté.

Il est inscrit en « **Résultat reporté** » dans les capitaux propres, en attente d'une affectation ultérieure par décision de l'assemblée générale.

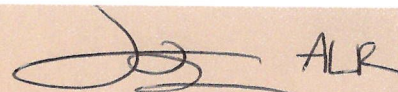
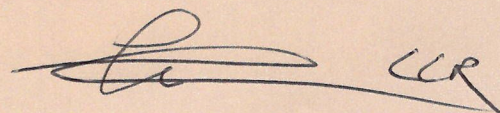
Ce report à nouveau négatif pourra être :

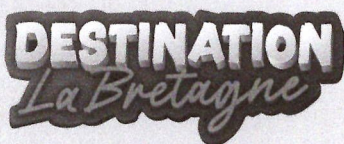
- soit apuré par les bénéfices futurs,
- soit couvert ultérieurement par une décision d'affectation (par exemple incorporation en compte courant d'associé ou augmentation de capital).

Page 3/3

SAS A ET L DIVERTISSEMENT
3 Kerlast, 22200 Plouisy - Bretagne
SIREN 985 320 407
R.C.S. Saint-Brieuc

aetldivertissement@gmail.com

 ALR CLR



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

L'an 2026, le 13 janvier, à 12h00, les associés de la société **SAS A et L Divertissement** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Présidence de l'Assemblée

L'Assemblée est présidée par Aurélia LE ROUX, en sa qualité de Président de la société.

Rapport de gestion et comptes annuels

Le Président rappelle que l'exercice social clos le **31 décembre 2024** couvre la période du **8 mars 2024 au 31 décembre 2024**.

Il présente :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexes),

Résolutions

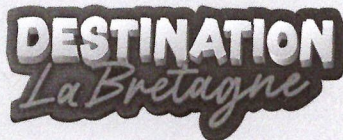
1ère résolution – Approbation des comptes

L'Assemblée, après avoir entendu la lecture des comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître une perte de résultat de : - 2 871,45€.

2ème résolution – Affectation du résultat

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice : - 2 871,45€
- Dotation à la réserve légale : 0 €
- Solde affecté en **report à nouveau** : - 2 871,45€



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE D'APPROBATION DES COMPTES

3ème résolution – Compte courant d'associé

Les associés prennent acte que Madame Aurélia Le Roux a avancé la somme de 2 381,01 € à la société au titre de **compte courant d'associé**, destinée à couvrir les dépenses de l'exercice. Cette somme sera remboursable par la société dès que la trésorerie le permettra.

Les associés prennent acte que Madame Laurène Le Roux a avancé la somme de 1 744,60 € à la société au titre de **compte courant d'associé**, destinée à couvrir les dépenses de l'exercice. Cette somme sera remboursable par la société dès que la trésorerie le permettra.

4ème résolution – Quitus au Président

L'Assemblée donne quitus entier et sans réserve au Président pour l'exercice de son mandat durant l'exercice écoulé.

Clôture de l'Assemblée

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 12h56,

Fait à Plouisy le 13 janvier 2026.

Signatures :

Le Président : Aurélia Le Roux

Le Directeur général : Laurène Le Roux